

Résolutions

Conseil économique, social
et environnemental

Pour une Europe ambitieuse, solidaire et respectée dans le monde

novembre 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL



Les éditions des
Journaux officiels

POUR UNE EUROPE AMBITIEUSE, SOLIDAIRE ET RESPECTÉE DANS LE MONDE

Résolution présentée par le Bureau

sur proposition de la section des affaires européennes et internationales

Claude Cochonneau, rapporteur

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du 27 février 2018 en application de l'article 3 de l'ordonnance no 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental. Le bureau a confié à la section des affaires européennes et internationales la préparation d'une résolution portant *Pour une Europe ambitieuse, solidaire et respectée dans le monde*. La section a désigné Claude Cochonneau comme rapporteur.

Sommaire

■ Résolution _____	3
▪ Exposé des motifs	3
▪ Résolution	5
■ Scrutin _____	10
■ Annexes _____	12
▪ Annexe 1 : table des sigles	12

POUR UNE EUROPE AMBITIEUSE, SOLIDAIRE ET RESPECTÉE DANS LE MONDE

Résolution¹

Exposé des motifs

L'Union européenne (UE) traverse depuis une décennie une crise profonde, déjà soulignée par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) dans sa résolution de juin 2017 sur le Livre blanc sur l'avenir de l'Europe. Le rejet par la France et les Pays-Bas du Traité constitutionnel européen en 2005 a été le premier symptôme du désaccord des populations avec l'orientation prise par le projet européen, qui a favorisé une concurrence entre les peuples au détriment d'un projet d'avenir commun. Fragilisée par la crise financière de 2008, prolongée par une crise économique et sociale qui a induit une aggravation du chômage de masse et une montée des inégalités en son sein, elle s'est vue confrontée à partir de 2015 à une forte pression migratoire ainsi qu'à une urgence accrue des enjeux climatiques et environnementaux. Ces défis ont alimenté dans un nombre croissant d'États membres une montée des mouvements politiques eurosceptiques, comme l'ont montré le *brexit* puis les récentes élections françaises, allemandes ou italiennes. Dans certains cas et notamment en Pologne et en Hongrie, les restrictions aux libertés publiques décidées au nom des impératifs de sécurité ont conduit à la remise en cause des valeurs de l'Union et de l'état de droit.

De ce fait, le dessein émancipateur porté par l'UE se trouve confronté à un défi sans précédent. Les valeurs « *de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des minorités, [...] communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes* » (article 2 du Traité sur l'UE – TUE) sur lesquelles s'est appuyée la construction européenne doivent être réaffirmées. En matière sociale et environnementale, les avancées demeurent insuffisantes en dépit des objectifs ambitieux fixés en la matière par la stratégie Europe 2020, pour certains d'entre eux renforcés par le Cadre pour l'énergie et le climat à l'horizon 2030. De même, en matière économique, nombre d'entreprises pâtissent encore de pratiques de dumping social et fiscal entre États membres. Enfin, des territoires peuvent se sentir laissés pour compte, faute d'être en capacité de mobiliser des Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) susceptibles de les accompagner dans leurs projets face à des difficultés économiques et sociales. L'urgence de réaffirmer que l'Union a pour but de promouvoir la paix, ses valeurs et

¹ L'ensemble de la résolution a été adoptée au scrutin public par 147 voix contre 2 et 6 abstentions (voir le résultat du scrutin en annexe).

le bien-être de ses peuples apparaît d'autant plus grande que cette crise s'inscrit dans un contexte international en pleine mutation, marqué tant par la montée des conflits dans le voisinage oriental et méridional de l'Union que par une remise en cause globale du multilatéralisme dont l'UE a constitué historiquement l'un des promoteurs et des acteurs les plus engagés.

L'Union dispose d'atouts pour réussir cette indispensable relance. Forte de son succès dans la préservation de la paix en Europe et des avancées obtenues dans le développement économique du continent et la convergence entre les États membres, ou encore dans son action en faveur des pays en développement, elle devrait s'appuyer sur le socle de ses valeurs et sur une volonté politique affirmée de ses dirigeantes et dirigeants pour définir, lors du sommet européen de décembre 2018, une feuille de route ambitieuse, à la hauteur des défis. Les élections européennes de 2019 constituent à cet égard un enjeu crucial dans la mesure où le Parlement qui en sera issu et la composition de la future Commission seront déterminants pour l'avenir de l'Union.

Force est de constater cependant qu'un tel sursaut ne sera pas possible sans une implication accrue des habitantes et habitants de l'UE dans la définition des choix stratégiques et dans le processus de décision. La place de la société civile dans la gouvernance de l'UE demeure à cet égard insuffisante. Les consultations organisées par les institutions européennes ne prennent pas suffisamment en compte la diversité de la société civile et les positions des acteurs et actrices qui la constituent. Alors que le Traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE) prévoit dans ses articles 153 & 155 la consultation des partenaires sociaux dans des domaines comme les conditions de travail, la santé au travail, la lutte contre l'exclusion sociale, la protection des travailleurs et travailleuses, etc. et que le socle européen des droits sociaux devait instaurer une Europe plus sociale et plus juste, cette ambition est loin d'être atteinte et le dialogue social demeure le parent pauvre des politiques européennes. Pour autant, le Conseil économique, social et environnemental se félicite d'avoir accueilli le 13 mars 2018 le lancement des Consultations citoyennes sur l'Europe, en présence de la ministre chargée des affaires européennes, une initiative originale de la France suivie dans l'ensemble des pays membres de l'Union européenne avec l'appui de la Commission européenne. À l'issue de ces consultations, le Conseil économique, social et environnemental a accueilli le 30 octobre dernier la journée nationale des porteurs de projets, qui ont adopté à cette occasion une résolution citoyenne. Celle-ci constituera le préambule du rapport de synthèse des 1 076 consultations labellisées sur l'ensemble du territoire national réalisé par la Commission nationale du débat public (CNDP), qui sera remis en ce mois de novembre au Président de la République dans la perspective du Conseil européen du 14 décembre prochain. La nécessité de « ré-enchanter » l'UE en s'appuyant sur une gouvernance renouvelée, conférant un rôle accru à la société civile organisée, et de renforcer l'intégration des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable constitue le motif de la présente résolution.

Résolution

I - Bâtir une Europe inclusive, dynamique et ambitieuse, s'appuyant sur une gouvernance renouvelée

1. Une ambition renouvelée pour une Europe plus solidaire, incarnant dans le monde un modèle démocratique de développement durable

Dans le cadre de la feuille de route de l'UE pour la prochaine décennie, l'ambition et les valeurs de l'Union pourraient être réaffirmées à travers une action de l'ensemble des parties prenantes selon trois axes principaux :

- l'UE devrait renforcer son intégration et son caractère inclusif en articulant de manière plus étroite les politiques publiques qui concourent aux trois piliers du développement durable – économique, social et environnemental – afin de réussir les transitions en cours. Les Objectifs de développement durable (ODD) de l'agenda 2030 des Nations Unies fournissent un cadre approprié. La coordination et l'harmonisation des politiques nationales qui concourent à ces objectifs, en particulier dans le champ économique, social et environnemental, devraient être accélérées afin d'inciter les États membres à une convergence notamment sociale et fiscale. Cette vision d'une UE dynamique et solidaire devrait s'articuler avec la possibilité de mettre en œuvre des coopérations renforcées pour permettre aux États membres qui le souhaitent d'aller plus avant dans l'intégration, en vue d'entraîner d'autres États membres ;
- l'Union devrait s'attacher à renouer avec la vision de ses fondateurs d'une Europe fondée sur « *des réalisations concrètes créant d'abord des solidarités de fait* » (déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950). Dans cette perspective, il apparaît indispensable de renforcer les projets ayant un impact significatif et rapide sur la vie quotidienne des citoyennes et citoyens européens et l'activité des entreprises, en particulier dans les domaines relatifs à l'emploi et à l'insertion sociale et professionnelle, à la formation professionnelle et à l'apprentissage, à la protection sociale collective, aux migrations, ou encore à la protection de l'environnement. En outre, la législation européenne devrait être mieux adaptée aux réalités économiques, sociales et environnementales que connaissent les territoires afin de renforcer la cohésion de l'UE, notamment en ce qui concerne les Régions ultrapériphériques (RUP) dont les pays et territoires d'Outremer, mais aussi de nombreux territoires ruraux ou périurbains ;
- l'UE devrait s'appuyer sur ses politiques internes, les progrès de son intégration mais aussi la diversité des États et des cultures qui la composent pour renforcer sa visibilité et sa projection à l'international, en cohérence avec les engagements qu'elle a souscrits dans des domaines tels que la lutte contre le changement climatique, la protection humanitaire, les droits humains, le développement durable, le commerce extérieur. La cohérence de la voix de l'UE et de ses États membres sur la scène internationale gagnerait à être

améliorée afin que l'Union incarne dans le monde un modèle démocratique et de développement économique, social, environnemental et culturel soutenable, en solidarité notamment avec le continent africain.

2. Une gouvernance conférant un rôle accru à la société civile organisée

L'atteinte de ces objectifs implique une rénovation profonde de la gouvernance de l'UE. Alors que les années de crise ont favorisé une affirmation accrue du Conseil européen au détriment des autres parties prenantes, il importe de renforcer la place, le pouvoir et l'influence des acteurs qui portent les préoccupations des citoyennes et des citoyens, au premier rang desquels le Parlement européen et les corps intermédiaires. Plusieurs préconisations peuvent être formulées pour que le rôle de la société civile organisée soit pleinement reconnu dans l'UE :

- un statut européen des acteurs de la société civile organisée, dont pourraient bénéficier les fondations, associations, mutuelles actives à l'échelle de l'Union devrait être instauré afin de renforcer la légitimité et la prise en compte de ces instances dans le processus de décision. Celles-ci auraient avantage, en parallèle, à renforcer le caractère démocratique de leurs règles internes de fonctionnement ainsi que la formation de leurs membres aux questions européennes ; la désignation de correspondantes et correspondants Europe, telles que pratiquée dans certaines organisations de la société civile représentées au CESE, devrait être généralisée ;
- un dialogue civil européen robuste devrait être encouragé et structuré afin de permettre une participation accrue des organisations de la société civile à l'élaboration des politiques européennes et de rapprocher celles-ci des institutions européennes et des citoyennes et citoyens. La mise en place de conseils économiques et sociaux ou d'institutions similaires dans les États membres qui n'en disposent pas à ce jour apparaît souhaitable, de même que la densification des relations et des partenariats entre ces institutions homologues et avec le Comité économique et social (CES) européen, à l'instar de la convention conclue au mois de juin 2017 entre le CESE et le CES européen. Les conseils économiques et sociaux et institutions similaires seraient ainsi incités à accorder dans leurs travaux une attention accrue aux enjeux européens ;
- la société civile organisée pourrait ainsi assurer pleinement son rôle d'interface et de relais entre ses membres d'une part et le processus de décision européen d'autre part, favorisant la prise en compte des préoccupations des citoyennes et citoyens et leur adhésion aux étapes futures de la construction européenne. Les consultations citoyennes sur l'avenir de l'Europe constituent à ce titre une initiative intéressante. Il faut maintenant qu'elles débouchent sur une méthode de consultation qui éclaire le processus de décision à l'échelon européen. Les CES et institutions similaires, en lien avec le CES européen, pourraient dans cette perspective jouer un rôle de carrefour des consultations citoyennes impulsées par les institutions européennes mais aussi de filtre pour l'exploitation des résultats produits par ces consultations ; ils assureront ainsi l'implication de la société civile non seulement en amont de l'élaboration des politiques publiques – à condition notamment que leurs préconisations soient reprises dans le cadre des Programmes nationaux de réforme (PNR) présentés par les gouvernements - mais aussi en aval en contribuant à la

définition des indicateurs d'évaluation pertinents. Ils pourraient aussi, en mobilisant les organisations qui les constituent, jouer un rôle important de communication et de pédagogie sur la construction et les politiques européennes à l'intention des citoyennes et citoyens au plus près du terrain.

II - Renforcer l'intégration des politiques publiques européennes qui concourent à la prospérité économique et au progrès social en répondant aux enjeux environnementaux

Les recommandations émises par le CESE tout au long de ses travaux peuvent s'organiser en trois axes principaux qui correspondent aux grands défis auxquels est confrontée l'UE et qui préoccupent les citoyennes et citoyens : relancer son projet d'intégration, accélérer son adaptation aux transitions en cours et renforcer son rayonnement.

1. Mettre en œuvre le socle européen des droits sociaux en accélérant la convergence sociale et fiscale

La mise en œuvre effective du socle européen des droits sociaux proclamé lors du sommet européen de Göteborg en novembre 2017 devrait constituer une priorité de l'Union. La base juridique que constitue l'article 9 du TFUE n'a pas permis en effet, à elle seule, d'atteindre aujourd'hui les objectifs affichés que sont « *la promotion d'un niveau d'emploi élevé, la garantie d'une protection sociale adéquate, la lutte contre l'exclusion sociale et un niveau élevé en matière d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine* ». L'adoption d'une directive fixant les axes et objectifs prioritaires pour la mise en œuvre du socle serait de nature à accélérer cette nécessaire convergence vers un corpus commun de droits. Une ambition particulière devrait être affichée en ce qui concerne l'accompagnement des jeunes dans la formation et l'emploi, en particulier en ciblant les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (NEET) via des dispositifs d'orientation de préparation à l'apprentissage et de remise à niveau, ainsi qu'en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

En outre, la réforme de la zone euro apparaît comme une opportunité pour obtenir des avancées concrètes en termes de convergence sociale et fiscale. La lutte contre le dumping social et fiscal au sein même de l'UE constitue la condition de l'instauration d'une croissance inclusive, d'une réduction des distorsions de concurrence et d'une intégration accrue. Si la création d'un budget de la zone euro évoquée dans la déclaration franco-allemande de Meseberg de juin 2018 représente à cet égard une avancée, il est indispensable que l'UE progresse également sur le projet d'Assiette commune consolidée d'impôt sur les sociétés (ACCIS), texte approuvé par le Parlement européen et actuellement examiné par le Conseil.

2. Accompagner les transitions industrielle et environnementale en renforçant la cohésion territoriale et sociale

Pour bâtir une Europe inclusive, qui permette de concilier les objectifs de cohésion sociale précités et les grands défis futurs, le CESE considère comme essentiel d'anticiper les transitions, qu'elles soient écologique, énergétique, numérique ou industrielle. Dans cette perspective, il apparaît nécessaire que le Cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 soit réévalué à la hausse par rapport à la proposition initiale de la Commission, comme suggéré par le Parlement européen, afin de préserver les ambitions de la politique de cohésion et de la Politique agricole commune (PAC) tout en finançant les nouvelles priorités de l'Union. Cela nécessite la mise en place de nouvelles recettes susceptibles de diminuer la dépendance du budget européen aux contributions nationales.

Les objectifs assignés aux FESI devraient mettre l'accent sur le volet « *développement durable* » de la stratégie Europe 2020, incluant la préservation de la biodiversité, ainsi que sur les territoires les plus fragiles tels que les RUP et les zones rurales. Le soutien à la Recherche et au développement (R&D), aux Petites et moyennes entreprises (PME) et aux Très petites entreprises (TPE) devrait constituer une priorité ; à cet égard, il est indispensable de simplifier les règles et les dispositifs de soutien pour faciliter la mobilisation des FESI par les PME. L'allocation des fonds européens doit également prendre en compte les engagements internationaux de l'UE en ce qui concerne les ODD et la transition climatique (accord de Paris). En termes d'instruments, une coordination accrue devrait être recherchée notamment entre les FESI et les nouveaux instruments (Fonds européen d'investissements stratégiques, Fonds InvestEU) ainsi qu'avec les autres programmes européens tels qu'Horizon 2020.

3. Défendre les intérêts et les valeurs de l'UE en renforçant son rayonnement sur la scène internationale

Dans le contexte actuel de tensions croissantes sur la scène internationale, l'UE devrait s'affirmer comme l'un des acteurs garants du multilatéralisme en renforçant la cohérence de ses politiques externes – politique étrangère et de sécurité commune, coopération au développement et aide humanitaire, commerce, gestion des migrations et de l'asile. Le lien des priorités de l'action extérieure avec les ODD devrait être précisé ; l'intégration des ODD au sein du Consensus européen pour le développement a constitué à cet égard un pas important. Il conviendrait de poursuivre cette politique vers davantage d'opérationnalité, notamment au regard des enjeux environnementaux des ODD et plus particulièrement de la lutte contre les changements climatiques (ODD n°7 et 13).

En ce qui concerne les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), avec lesquels l'Union a construit une relation de solidarité forte, la révision post-2020 des accords de Cotonou devrait être l'occasion de progresser vers un partenariat équilibré prenant en compte l'ensemble des dimensions de la relation - diplomatique et culturelle, commerciale, de coopération au développement. Il est important dans ce

cadre que les migrations et mobilités soient prises en considération sans constituer une condition à l'octroi de l'aide par l'UE.

S'agissant de la politique commerciale, l'UE doit renforcer son action en faveur de l'intégration, dans les accords de libre-échange en négociation, de clauses sociales et environnementales opposables - notamment les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'accord de Paris sur le climat - ainsi que de clauses relatives à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). En outre, des dispositions spécifiques devraient être incluses en faveur des PME afin de soutenir leur accès aux marchés hors UE. L'UE devrait tirer parti du poids de son marché intérieur, de son pouvoir normatif et de son exemplarité pour exiger davantage de réciprocité de la part de ses partenaires commerciaux. Sur la question migratoire et la réforme du droit d'asile, à propos de laquelle des divergences fortes subsistent entre les États membres, le CESE considère comme une nécessité l'ouverture de voies légales élargies de migrations vers l'UE et soutient la proposition de réforme du règlement de Dublin du Parlement européen qui prend en considération le souhait des personnes concernées. Face aux discours appelant à la fermeture des frontières, à une gestion sécuritaire des flux migratoires, au renvoi d'exilées et d'exilés vers des pays de transit ou d'origine où règne un climat de violence, notre assemblée est convaincue que l'UE doit incarner une politique d'asile et de migrations plus humaine et équilibrée, conforme à ses intérêts, à ses valeurs et à ses principes fondamentaux.

Scrutin

Scrutin sur l'ensemble de la résolution

Nombre de votantes et votants : 155

Pour : 147

Contre : 2

Abstention : 6

Le CESE a adopté.

Pour : 147

<i>Agriculture</i>	Mme Beliard, MM. Bernard, Cochonneau, Mme Cottier, MM. Coué, Dagès, Mme Dutoit, MM. Ferey, Lainé, Roguet, Mme Valentin, M. Verger.
<i>Artisanat</i>	Mme Amoros, M. Crouzet, Mme Foucher, M. Le Lann, Mmes Marteau, Sahuét, Teysse.
<i>Associations</i>	MM. Deschamps, Jahshan, Mmes Lалу, Martel, Sauvageot, M. Serres, Mme Trellu-Kane.
<i>CFDT</i>	M. Blanc, Mme Blancard, M. Cadart, Mmes Canieux, Duboc, M. Duchemin, Mme Esch, M. Gillier, Mmes Houbairi, Nathan, M. Nau, Mme Pajeres y Sanchez, MM. Ritzenthaler, Saint-Aubin.
<i>CFE-CGC</i>	M. Artero, Mmes Biarnaix-Roche, Couvert, M. Dos Santos, Mme Roche.
<i>CFTC</i>	Mmes Coton, Lecerf, Roger, M. Thouvenel.
<i>CGT</i>	Mme Chay, MM. Dru, Fourier, Fournel, Mmes Gallet, Garreta, Lamontagne, Lejeune, Manière, MM. Naton, Teskouk.
<i>CGT-FO</i>	Mmes Brugère, Desiano, MM. Kottelat, Pérès.
<i>Coopération</i>	M. Argueyrolles, Mme Blin, MM. Grison, Lenancker, Mme L'excellent.
<i>Entreprises</i>	Mmes Boidin Dubrule, Castéra, MM. Cavagné, Cordesse, Mmes Couderc, Duhamel, M. Dutruc, Mme Escandon, MM. Gailly, Gardinal, Grivot, Guillaume, Mme Ingelaere, MM. Pfister, Pottier, Mmes Prévot-Madère, Roy, Tissot-Colle.
<i>Environnement et nature</i>	MM. Abel, Badré, Mme de Béthencourt, MM. Bonduelle, Bougrain Dubourg, Compain, Mmes Denier-Pasquier, Ducroux, M. Genty, Mmes Martinie-Cousty, Popelin.
<i>Mutualité</i>	M. Caniard, Mme Vion.

<i>Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	MM. Blanchet, Coly, Mme Delair, M. Dulin, Mme Weber.
<i>Outre-mer</i>	MM. Antoinette, Cambray, Rivière, Togna.
<i>Personnalités qualifiées</i>	MM. Adom`Megaa, Amsalem, Mme Autissier, MM. Bontems, Cabrespines, Mmes Castaigne, Claveirole, Collin, Djouadi, M. Eledjam, Mmes Gibault, Goujon, Grard, MM. Grosset, Guglielmi, Mme Hurtis, MM. Joseph, Jouzel, Keller, Mme Léoni, MM. Pilliard, Roustan, Mmes Sehier, Trostiansky, Verdier-Naves.
<i>Professions libérales</i>	MM. Chassang, Lafont, Mme Riquier-Sauvage.
<i>UNAF</i>	Mme Blanc, M. Chrétien, Mmes Gariel, Koné, MM. Marmier, Renard, Tranchand.
<i>UNSA</i>	Mme Arav, M. Chevalier, Mme Vignau.

Contre : 2

<i>Personnalités qualifiées</i>	Mme Adam, M. Pasquier.
---------------------------------	------------------------

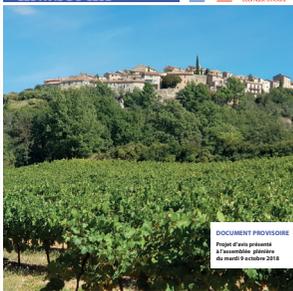
Abstentions : 6

<i>Personnalités qualifiées</i>	MM. Aschieri, Bennahmias, Bussy, Duval, Mme Le Floc'h, M. Molinoz.
---------------------------------	--

Annexes

Annexe 1 : table des sigles

ACCIS	Assiette commune consolidée d'impôt sur les sociétés
ACP	Afrique, Caraïbes Pacifique
CES européen	Comité économique et social européen
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CFP	Cadre financier pluriannuel
FESI	Fonds européens structurels et d'investissement
ODD	Objectif de développement durable
OIT	Organisation internationale du travail
PAC	Politique agricole commune
PME	Petites et moyennes entreprises
PNR	Programme national de réforme
R&D	Recherche et développement
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
RUP	Région ultra-périphérique
TFUE	Traité sur le fonctionnement de l'UE
TPE	Très petites entreprises
TUE	Traité sur l'UE
UE	Union européenne

<p>LES AVIS DU CESE</p>  <p>TPE-PME, comment réussir le passage à la neutralité carbone ? Antoine Bonduelle et Stéphanie Goujon</p> <p>09/18/2018</p>	<p>Résolutions Conseil économique, social et environnemental</p> <p>Pour une reconnaissance du rôle de la société civile organisée francophone septembre 2018</p> <p>Région Paris Île-de-France Centre de concertation et de médiation CESE</p> 	<p>LES AVIS DU CESE</p>  <p>DOCUMENT PRÉFÉRENCIÉ Projet d'avis transmis à l'Assemblée plénière du conseil le 2 novembre 2018</p> <p>Les parcs naturels régionaux : apports à l'aménagement et au développement durable des territoires et perspectives Alain Feretti</p> <p>09/24/2018</p>
<p>Résolutions Conseil économique, social et environnemental</p> <p>Résolution du Conseil économique, social et environnemental suite à la publication du rapport du GIEC octobre 2018</p> <p>Région Paris Île-de-France Centre de concertation et de médiation CESE</p> 	<p>Résolutions Conseil économique, social et environnemental</p> <p>LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA PRÉVENTION DES CANCERS novembre 2018</p> <p>Région Paris Île-de-France Centre de concertation et de médiation CESE</p> 	<p>LES AVIS DU CESE</p>  <p>Les groupements d'employeurs Patrick Lenancker</p> <p>09/17/2018</p>

Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

www.lecese.fr

Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15^e,
d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental.
N° 411180028-001118 - Dépôt légal : novembre 2018

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL
9, place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 60 00
www.lecese.fr



N° 41118-0028

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-152206-0



9

782111 522060

Direction de l'information
légale et administrative
Les éditions des *Journaux officiels*
www.ladocumentationfrancaise.fr

